

## NOTE COMPETITIONS NATIONALES - PROTOCOLE SANITAIRE

MISE A JOUR 06 JANVIER 2022

Suite aux récentes mesures gouvernementales et l'évolution de la crise sanitaire, la FFF est contrainte de revoir ses protocoles COVID. Nous finalisons la rédaction du protocole des compétitions nationales.

Afin de préparer les rencontres qui se dérouleront ce week-end, vous trouverez, ci-dessous, et avec le plus de précision possible, les nouveautés contraintes ou les allègements qui s'appliquent à tous les clubs.

Certains éléments sont soumis à une appréciation locale (Mairie ou Préfecture) et chaque club devra compléter ou adapter son dispositif au regard des éléments qui seront imposés par ces autorités locales.

Les autres dispositions générales du protocole Compétitions nationales – Décembre 2021 - v 2.0 restent d'actualité :

### **AJUSTEMENTS PASS SANITAIRE ET MESURES GOUVERNEMENTALES – JANVIER 2022 :**

- **PREPARATION DES RENCONTRES :**

La principale modification concerne **l'allègement des mesures encadrant la situation des cas contacts et des cas positifs COVID lorsqu'ils présentent un schéma vaccinal complet** (voir schéma en annexe) :

- Joueurs positifs : Lorsque le joueur présente un **schéma vaccinal complet**, la reprise d'activité est possible après 5 jours d'isolement si son test **PCR ou TAG** est négatif.

- Cas contact : les joueurs présentant un **schéma vaccinal complet** en situation d'être cas contact peuvent poursuivre leur activité sous réserve d'un test PCR ou TAG négatif (Pas d'isolement).

Pour les joueurs non vaccinés positifs ou cas contacts non vaccinés, la période d'isolement reste identique (10 jours).

- **JOUR DU MATCH ( DELEGATION SPORTIVE):**

Le protocole reste identique :

- Présentation du pass sanitaire pour tous les acteurs du jeu (délégation sportive et officiels).
- Masque obligatoire sur les bancs (sauf coach)

• **ACCES DU PUBLIC :**

- Présentation du Pass sanitaire et port du masque obligatoire (inchangé)
- Jauge à 5.000 spectateurs maximum
- Tolérance pour les places debout dans les petites enceintes (autour main courante) à condition d'assurer une distanciation réelle
- Buvette fermée sans exception
- Pour les espaces d'hospitalités (partenaires et/ou tribune officielle), interdiction de cocktail debout.
  - ne sont autorisées que les prestations assises avec service à table dans les ERP type N.
- Toute personne accompagnant la délégation et ayant accès aux zones vestiaires doit être munie du Passe Sanitaire et porter un masque.

**La nouvelle version complète du protocole vous parviendra dès validation dans les meilleurs délais : d'ici là, la version actuelle 2.0 reste en vigueur sous réserve des ajustements ci-dessus présentés.**

**IMPORTANT :** les prévisions sur les semaines de janvier et de février font craindre un nombre important de cas positifs.

Comme vous l'avez lu, **l'allègement de la gestion des cas contacts (ceux qui présentent un schéma vaccinal complet) permettra aux équipes de jouer puisque ces derniers ne seront pas systématiquement isolés comme c'était le cas auparavant.**

Pour cette raison, nous vous demandons de ne pas immédiatement solliciter le report de votre rencontre car nous craignons que certains clubs enregistrent un nombre important de reports. Cette série de matchs en retard surchargera votre calendrier sur la dernière partie de saison.

Dans le même ordre d'idée, nous serons vigilants aux clubs qui saisissent l'ARS dès le premier cas positif d'un membre dirigeant ou joueur dans le seul but d'obtenir par retour une mesure d'isolement global de l'effectif afin de voir leur rencontre reportée. Ces éléments seront examinés si des éléments démontrent avec évidence que le seul but de la saisine anticipée de l'ARS visait à obtenir de manière détournée le report de la rencontre.

En vous remerciant de vous y conformer à compter de ce jour,

Cordialement,

Laurent VAICHÈRE

Directeur Adjoint des Compétitions Nationales

Paris, le 06 Janvier 2022

